

Syndicat Intercommunal de Flaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation donnée au Président à signer le contrat de réservation pour un local dans la résidence Alhéna

L'an deux mille vingt-et-un,

Le 10 mai à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie d'Araches La Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND, Marjolaine LEVEQUE

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Sabine TOUNA, Kader KHADRAOUI, Jeanne VAUTHAY, Sophie DEPOISIER,

Etaient excusés: Inès NAVILLOD , Julien DELEMONTEX, Laurène CAUL-FUTY, Peter JULES, Gwenaël RUAU

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 8

Votes pour : 8

-

Votes contre : 0

-

Abstention : 0

Date de convocation : 03/05/2021

Date d'affichage : 03/05/2021

M. Le Président rappelle que dans le cadre du projet de résidence Alhéna au Front de Neige, il a été demandé au promoteur MGM, la réalisation d'une salle multi-activités en sous-sol. Le prix de vente pour cet équipement a été arrêté à 500 000 € HT.

Le Comité Syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. Le Président à signer le contrat de réservation pour l'achat de ce local dans la résidence Alhéna et l'ensemble des documents afférents à cette réservation.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

